

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET CONTRAT



**Vous souhaitez démarrer votre entreprise en construction et avez besoin d'une licence d'entrepreneur général ou spécialisé.**

Pour plus d'informations, consultez notre site web : [apecq.org](http://apecq.org)

**Nos formations reconnues par la RBQ vous permettront :**

- › D'être exempté de passer les examens de qualification à la RBQ
- › D'être répondeur dans un des domaines suivants :
  - » Administration
  - » Gestion de la sécurité sur les chantiers de la construction
  - » Gestion de projets et de chantiers
  - » Exécution de travaux de construction
- › Taux de réussite élevé
- › Formation de qualité
- › Formateurs compétents et expérimentés
- › Améliorer la gestion de votre entreprise

## LIEU

Tous les cours sont donnés dans les locaux de l'APECQ :

6550, chemin de la Côte-de-Liesse  
Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3

### ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers
- Exécution de travaux de construction (pour une licence d'entrepreneur général, sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2 et 1.3.)

Prix membre : **3 580 \$**      Prix non-membre : **5 125 \$**

### ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers

Prix membre : **2 780 \$**      Prix non-membre : **4 175 \$**

Pour obtenir une licence dans certaines sous-catégories, des examens supplémentaires devront être faits à la RBQ.

## COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Veuillez compléter le formulaire d'inscription ainsi que les choix des programmes et des modules et le retourner par courriel ou par télécopieur :

Téléphone : 514 739-2381  
Sans frais : 1 800 371-2381

[formation@apecq.org](mailto:formation@apecq.org)

Télécopieur : 514 341-1216

## IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

(EN LETTRES MOULÉES)

N° MEMBRE \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Cell. \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

### SOUS-TOTAL

\*TPS 100300607 (5 %)

\*TVQ 1006004918 (9.975 %)

### TOTAL À PAYER

\* Calculez les deux taxes séparément, à partir du sous-total.

## MODES DE PAIEMENT

Chèque  (membre seulement)

Comptant     Visa     MasterCard

N° de la carte \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Nom en lettres mouillées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Paiement par chèque, postez à l'adresse suivante :**

APECQ - Service de la formation

6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent QC H4T 1E3

## INFORMATIONS ET POLITIQUES DU SERVICE DE LA FORMATION DE L'APECQ

### INSCRIPTION ET CONFIRMATION

Pour vous inscrire aux formations, vous devez remplir le formulaire d'inscription. Les inscriptions peuvent se faire sur place, par télécopieur, par courriel ou par la poste. Les frais d'inscription incluent le matériel pédagogique du participant. Les places sont limitées, il est recommandé de s'inscrire rapidement.

### PAIEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Le paiement doit être effectué avant le début de la formation des programmes et/ou des modules.

Des frais d'annulation peuvent s'appliquer.

### FINANCEMENT DISPONIBLE

Accord D Desjardins - Paiements mensuels égaux, avec intérêts. Détails à l'APECQ.

### CHANGEMENT À L'HORAIRE

L'APECQ se réserve le droit d'apporter des modifications à l'horaire et d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou pour des raisons hors de son contrôle. Dans le cas d'une annulation par l'APECQ, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

### PRÉSENCE AU COURS

Un taux d'assiduité de 80% est exigé pour être admis aux examens de chaque programme

ou module. L'heure à laquelle le retardataire se joindra au groupe sera considérée comme l'heure d'arrivée. Lorsque le participant a dépassé le taux d'absentéisme de plus de 20%, il ne pourra se présenter à l'examen. Les seules raisons valables qui seront acceptées pour justifier une absence sont : décès d'un proche, accident, présence à la cour, maladie et hospitalisation.

### ABSENCE DU FORMATEUR

Lors d'une absence imprévue du formateur, sans avis préalable, nous vous demandons de demeurer sur place 15 minutes. Après cette période, vous pourrez partir.

### COMPORTEMENT EN CLASSE

Le participant doit s'engager à avoir un comportement respectueux envers le groupe et le formateur, afin de ne pas nuire au bon déroulement de la formation. Des mesures administratives pourront être prises à l'encontre des contrevenants. Nous appliquerons une politique de tolérance zéro pour toute forme de violence, harcèlement, abus ou autres sous peine d'expulsion immédiate.

Les participants mécontents du déroulement d'une formation doivent aviser immédiatement le Service de la formation afin que ce

dernier puisse prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

### EXAMEN

La date prévue de chaque examen doit être respectée. La note de passage est de 60%. Aucun manuel de cours n'est autorisé, seule une feuille de notes manuscrites (maximum 8.5 X 11) est acceptée. Elle doit être identifiée à votre nom et remise avec votre examen. Tout plagiat est strictement interdit et sera suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme. Le participant ne peut consulter son examen une fois déposé et corrigé. Un participant ayant reçu une notification d'échec aura droit à une reprise dans les 30 jours suivant cette notification. Il est de la responsabilité du participant de contacter le Service de la formation pour demander une date de reprise dans les délais prescrits. Une seule reprise d'examen par programme ou module est possible. La reprise de l'examen se fera aux bureaux de l'APECQ durant les heures ouvrables.

### ATTESTATION

L'attestation obtenue suite à la réussite d'un programme est le document officiel reconnu par la RBQ pour obtenir l'exemption de l'examen de vérification des connaissances pour

lequel il est émis. Le candidat souhaitant être exempté de l'examen de la RBQ doit le présenter avec une demande ou une modification de licence. Il est de la responsabilité du participant de respecter la date d'expiration qui est inscrite sur l'attestation. Pour plus d'information visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ.

### POUR TOUTE INFORMATION

visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ.

[WWW.RBQ.GOUV.QC.CA](http://WWW.RBQ.GOUV.QC.CA)

**Loi 90:** 1% en formation

**Loi sur les impôts, article 752.0.18.10 a) ii:** les particuliers ont droit à un crédit d'impôt sur les frais de scolarité

Initiales \_\_\_\_\_

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formations reconnues par la RBQ

APEQC - Association patronale des entreprises en construction du Québec

## ADMINISTRATION | ADM-APEQC (MAI17) - 90 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Administration »

				MEMBRE	NON-MEMBRE
▶ MEMBRE APEQC - SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME ADM COMPLET				950 \$ <input type="checkbox"/>	1425 \$ <input type="checkbox"/>
Régime de relations de travail	15 H	Samedi: 19 janvier 2019	de 8 h30 à 15 h30	185 \$	285 \$
		Dimanche: 20 janvier 2019	de 8 h30 à 15 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi le 23 janvier 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion financière	35 H	Samedis: 26 janvier et 2 février 2019	de 8 h30 à 17 h	355 \$	455 \$
		Dimanches: 27 janvier et 3 février 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mercredi: 30 janvier 2019	de 18 h à 21 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi 6 février 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation et réglementation	15 H	Samedi: 9 février 2019	de 8 h30 à 15 h30	185 \$	285 \$
		Dimanche: 10 février 2019	de 8 h30 à 15 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi 13 février 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Management	25 H	Samedis: 16, 23 février 2019	de 8 h30 à 17 h	300 \$	400 \$
		Dimanche: 17 février 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: jeudi 28 février 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>				\$	\$

## GESTION DE PROJETS ET DE CHANTIERS | GPC-APEQC (JUI16) - 151 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de projets et de chantiers »

				MEMBRE	NON-MEMBRE
▶ MEMBRE APEQC - SPÉCIAL POUR LE PROGRAMME GPC COMPLET				1315 \$ <input type="checkbox"/>	2000 \$ <input type="checkbox"/>
Encadrement législatif, normatif et réglementaire	18 H	Samedi: 2 mars 2019	de 8 h30 à 17 h	275 \$	375 \$
		Dimanche: 3 mars 2019	de 8 h30 à 17 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi 6 mars 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lecture et interprétation de plans et devis	45 H	Mardis: 5, 12, 19, 26 mars 2019	de 18 h à 21 h	350 \$	455 \$
		Jeudis: 7, 14, 21, mars 2019	de 18 h à 21 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Samedis: 9, 16, 23 mars 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: jeudi 28 mars 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Estimation des coûts et soumissions *Préalable Lecture et interprétation de plans et devis	46 H	Mardis: 2, 9, 16 avril 2019	de 18 h à 21 h	395 \$	520 \$
		Jeudis: 4, 11, 18, 25 avril 2019	de 18 h à 21 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Samedis: 6, 13, 27 avril 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mardi 30 avril 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des activités de construction	42 H	Mardis: 7, 14, 21 mai 2019	de 18 h à 21 h	525 \$	650 \$
		Jeudis: 9, 16, 23 mai 2019	de 18 h à 21 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Samedis: 4, 11, 25 mai 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mardi 28 mai 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>				\$	\$

## \*EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION | ETC-APEQC (MAR16) - 66 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Exécution de travaux de construction » pour les sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2, 1.3

				MEMBRE	NON-MEMBRE
*Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment 2010 <b>obligatoire.</b>					
Encadrement législatif, réglementaire et normatif Protection contre l'incendie Exécution de travaux de construction	66 H	Lundis: 25 mars, 1, 8, 15, 29 avril, 6, 13, 27 mai et 3, 10 juin 2019	de 18 h à 21 h	800 \$	950 \$
		Mercredis: 27 mars, 3, 10, 17, 24 avril, 1, 8, 15, 22, 29 mai et 5 juin 2019	de 18 h à 21 h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi 12 juin 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>				\$	\$

## GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION | GSC-APEQC (JAN16) - 45 H

Programme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec et exemptant de l'examen « Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction »

				MEMBRE	NON-MEMBRE
Gestion de la prévention, gestion des dossiers d'indemnisation et gestion de la cotisation	45 H	Samedis: 1, 8 et 15 juin 2019	de 8 h30 à 16 h30	515 \$	750 \$
		Dimanches: 2, 9 et 16 juin 2019	de 8 h30 à 16 h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<b>Examen final: mercredi le 19 juin 2019</b>	<b>de 18 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>				\$	\$

<b>SOUS-TOTAL ▶</b>					
---------------------	--	--	--	--	--

Nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_